L'ABEILLE.

PARAISSANT TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
ÉDITEUR DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée!"

MARDI MATIN, 21 MAI 1833.

POUR GOUVERNEUR :
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 mai.

C'est avec une vive satisfaction que nous insérons l'annonce d'une maison de commerce française de cette ville, qui s'est empressée de répondre à l'appel de notre correspondant, pour la formation d'une liste de souscription en faveur de M. Jacques Lafitte, de Paris. Cette maison, celle de M. J. MAGER, se charge de recevoir l'offrande des citoyens français, louisianais et autres, qui voudront concourir à cette bonne œuvre.

Nous appelons l'attention de ceux qui veulent placer leurs fonds avec avantage, sur la vente de beaux terrains qui se fait demain, à midi, à la Bourse, par MM. Tricou & Canonge.

La grande demande de terrains dans la partie inférieure de la ville, a engagé les agens de M. Jacques Dousson à diviser en terrains et à mettre en vente cette propriété connue sous le nom d'habitation Dousson, formant le premier terme Déclouet, près le faubourg Washington. Une portion de ces terrains est depuis longtems cultivée et offre tous les avantages qu'on peut désirer pour y établir sa résidence. La terre est très élevée, le sito est parfaitement sain, et tous les jours cette partie de la ville augmente en améliorations.

Nous engageons les spéculateurs à aller visiter les lieux avant la vente, (qui, nous le répétons, a lieu demain,) car il ne trouveront peut-être pas de sitôt une chance aussi belle que celle qui leur est offerte dans cette circonstance.

Les conditions sont à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés &c.

La goélette *Two-Brothers*, arrivée de Tampico, nous a apporté des journaux de cette ville jusqu'au 6 du courant inclusivement. Les nouvelles du Mexique sont fort intéressantes.

L'ennemis de la tranquillité publique, malgré l'insuccès de leurs coupables tentatives, n'ont pas encore renoncé à troubler l'ordre de choses actuel. La *Gazeta* du 12 avril dit que le bruit a couru à Mexico, sur la foi de lettres venues de Tampico, que 45 Espagnols avaient été égorgés dans cette dernière ville et 22 à Puébla-Viejo, et que les administrateurs des douanes, accusés d'avoir dilapidé les rentes de l'état, avaient été pareillement massacrés. Cette prétendue nouvelle, dont pas un mot n'est vrai, avait pour but d'irriter le parti modéré, qui incline en faveur des Espagnols, et de le porter à se soulever contre le gouvernement qui vient à peine de s'organiser.

Le bruit a couru aussi à Mexico le 30 mars que Bravo avait levé l'étendard de la révolte dans le sud ; mais le *Fenix de la Ley* dément positivement cette assertion.

L'opinion que nous n'avons cessé d'émettre sur le désintéressement et le manque d'ambition du brave SANTA-ANNA reçoit en ce moment une éclatante confirmation ; ce patriote si éminemment distingué vient de refuser la première magistrature de la république, que le peuple lui avait décernée dans sa reconnaissance. Le général SANTA-ANNA s'est signalé en outre par un acte qui ne mérite pas moins de louange : l'état d'Yucatan, pénétré de la grandeur des services que ce vertueux citoyen a rendus à son pays, lui avait décrété une pension annuelle de deux mille piastres : il n'a accepté ce bienfait que pour le faire tourner au profit de l'instruction publique ! Les journaux mexicains retentissent des éloges qui lui a mérité cette belle conduite ; et il faut convenir que de pareils exemples sont rares parmi les hommes que le sort a placés à la tête des affaires publiques dans ce pays depuis son indépendance. En conséquence de la réputation du général SANTA-ANNA, le général GOMEZ FARIAS, du vice-président, est investi de l'autorité supérieure.

L'état de Tamaulipas, l'un de ceux dont les relations avec notre république sont très fréquentes, paraît comprendre toute l'importance d'une bonne éducation pour les citoyens d'un pays libre. La *Gazeta* de Tampico annonce que le 14 on a procédé, dans cette ville, à l'ouverture d'une *école primaire* pour l'éducation des enfans, et d'un collège, désigné sous le nom de *Fuente de la Libertad*. Les discours prononcés à cette occasion par les directeurs, et les réponses du président, ont particulièrement excité l'attention par les vues patriotiques qui y ont été énoncées.

Il y a en ce moment devant le congrès général un projet de loi dont l'objet est d'abolir toutes les restrictions qui gênaient encore la liberté de la presse dans ce pays. Si ce projet est adopté, chaque citoyen *résidant* pourra désormais manifester librement son opinion sur la politique comme sur la religion. Dans le même esprit, une disposition législative a été soumise à la législature de Véra-Cruz pour empêcher qu'à l'avenir les corporations ecclésiastiques ne puissent augmenter par des héritages, leur fortune déjà trop considérable. L'abolition des dîmes paraît aussi devoir être décrétée à Véra-Cruz, à Tamaulipas et à Mexico.

L'installation du vice-président de la république a donné lieu à une fête que les journaux de la capitale dépeignent en termes pompeux. Le discours prononcé à la chambre des députés par le général *Farias* est remarquable par sa brièveté autant que par l'avenir qu'il promet au Mexique.

Tout ce que nous apprenons du ex pays sort à nous convaincre que l'esprit de réforme, cet esprit si fertile résultats heureux, s'est emparé partout des autorités locales aussi bien du gouvernement de l'union.

Une mesure fort importante pour le commerce a été proposée au sénat fédéral ; il s'agirait de décider que dorénavant les droits d'importation seront payés en trois termes, à 70, 60 et 40 jours de débarquement des marchandises. Le congrès s'occupe de cette proposition.

NOUVELLES RECENTES D'EUROPE.

La malle du nord arrivée hier, nous fournit des journaux de New-York du 4 du courant ; ils contiennent des nouvelles de Londres de fév. du mois passé et de Liverpool du 2, reçues par le navire *South-Carolina*, capitaine MARSHALL. Ces nouvelles, quoique de quelques jours plus récentes que celles que nous avions précédemment, ne sont guères plus positives ni plus intéressantes. Nous donnons ici un sommaire de ce que nous remarquons de moins fastidieux.

Des dates de Lisbonne du 9 mars reçues à Londres, annoncent que l'affaire qui a eu lieu le 4 aux environs de Porto avait causé beaucoup d'inquiétude dans la capitale du Portugal, que Miguel se livrait à des préparatifs que l'on considérait comme son dernier effort. Une seconde affaire a eu lieu le 24 mars ; les miguélistes ont attaqué une redoute construite sur la colline d'Antas, vis-à-vis Congregados et Bom-Fim. Dans cette seconde affaire, les pédristes ont repoussé l'ennemi vers Foz, repris leurs anciennes positions sur les hauteurs d'Antas, et placé leurs sentinelles avancées dans l'endroit même où, la veille, étaient celles de Miguel. On estime la perte de ce dernier à 600 hommes, dans le dernier combat, et à 1500 dans le précédent.

Mais un événement certainement malheureux pour don Pedro, c'est la mésintelligence avec l'amiral Sartorius. Ainsi que le conduite de l'ex-empereur, qui lui a constamment refusé les mesures les plus importantes et qui paraît avoir pris plaisir à entraver continuellement ses projets, l'amiral, dans l'impossibilité où il se trouve de satisfaire aux engagements contractés avec les partisans de don Pedro à Londres, a écrit à ce dernier pour l'informer que si ces engagements étaient pas remplis il se verrait obligé de quitter les eaux de Porto qu'il commande ; mais que si S. M. voulait nommer une autre personne au commandement de la flotte, il s'empresserait de le lui remettre, après toutefois que les officiers et ses équipages seraient été payés. Don Pedro qui avait prévu cet événement, a nommé le capitaine Wauhab pour succéder à l'amiral Sartorius, et lui a ordonné qu'à un autre officier d'aller prendre le commandement de la frégate *Rainha-de-Portugal*. Mais au lieu de se soumettre aux injonctions de l'empereur, Sartorius s'est saisi de deux émissaires, les a fait enfermer, et a déclaré hautement qu'il satisferait à ses justes demandes ou qu'il ferait l'armée constitutionnelle dans Porto. C'est [illegible] que les affaires de don Pedro, aux dernières nouvelles. Le Times de Londres, pour ne pas décourager [illegible], dit que cette mésintelligence, [illegible] mais [illegible] a craindre qu'elle [illegible]

[illegible] de lord [illegible] a été suivie de quelques changemens dans le cabinet. [illegible] Stanley a été remis au comte de Gedérich, qui a remplacé au ministère des colonies par M. Stanley fils sir John Hobhouse est promu à la place de secrétaire d'Irlande. Lord Howick s'est démis de la place qu'il occupait au bureau des colonies, et M. John Lefèvre, représentant de Petersfield, lui succède. Les journaux *tories* ne se hasardent pas à prédire de nouveaux changemens, mais ils annoncent la rupture complète du ministère Grey ; selon eux, les lords Grey, Althrop, Palmerston et M. Chas. Wood, &c. &c. seront jetés par les fenêtres du cabinet, et tous les gardens de ministère actuel que lord Brougham et M. Stanley. Mais les whigs rient de ces prédictions, et répondent qu'en tout cas, loin même que le cabinet actuel tomberait en lambeaux, les *tories* n'ont aucun espoir.

Dans la séance de la chambre des communes du 29 mars, le "Bill sur les troubles de l'Irlande" a été lu une troisième fois et adopté.

Un membre du parlement anglais, nommé sir Andrew Agnew, et dont la nature a retardé la naissance d'un moins trois ou quatre siècles, a proposé à la chambre des communes un "bill pour la meilleure observance du jour du Seigneur." Il y propose, entre autres choses, des peines très-sévères contre ceux qui iront, le dimanche, dans les cabarets de lecture, il ne veut pas absolument que l'on marche ni que l'on se promène le dimanche, sur sou non plus que sur terre, à moins pourtant que ce ne soit pour aller à l'église ou en revenir ; défense est faite pareillement aux navires, même turcs, de mettre en mer ou en jouissance, et aux fermiers de mener des troupeaux par les rues publiques, &c., &c., enfin toute une révolution. A ces pareilles demandes on ne peut répondre que par le sourire de sir Andrew Agnew ou *Agnus*, tout *Sir* qu'il est, soit au plus tôt enfermé aux petites-maisons ? Et pourtant, qui dirait qu'il s'est trouvé de ce côté de l'Océan un gentilhomme d'assez forte trempe pour écrire, en parlant du projet de sir Andrew, ces deux lignes que nous traduisons aussi littéralement que possible du *Commercial-Advertiser* de New-York :

"Des réglemens de cette espèce sont certainement "moralement désirables," mais, nous le craignons, "pratiquement impossibles."

O bone deus! qu'il a eu raison le poète qui a dit :

"Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire."

Lord Sheffield, dans la chambre des pairs, a interpellé le ministère pour en obtenir des éclaircissemens sur la question de l'émancipation des esclaves ; mais les lords Goderich et Grey, qui ont pris la parole dans cette circonstance, ont refusé toute explication sur ce sujet, ou n'en ont donné qu'une fort vague, à travers laquelle on peut tout au plus apercevoir que ce projet occupe en effet le gouvernement et qu'il ne veut le soumettre aux chambres que lorsqu'il se sera assuré de l'opinion publique.

D'un bout à l'autre de la France les souscriptions en faveur de M. Lafitte se sont organisées ; partout au bout de deux ou trois jours on collecte des sommes de 2, 3, 4, 5 ou 6 mille francs. Il est probable que cette souscription produira plus encore que celle qui fut faite pour les enfans du général Foy.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 1 avril.

Nous recevons à l'instant même des journaux de Paris jusqu'au 1er. avril, ainsi qu'une lettre de notre correspondant de Madrid du 21 du mois dernier. Nous y trouvons des nouvelles de Constantinople jusqu'au 3 du même mois. Il paraît qu'à cette époque l'escadre russe n'avait pas quitté le Bosphore. On assure de nouveau qu'une grande partie de l'armée d'Ibrahim était entrée dans Smyrne et l'on ajoute que ce mouvement était considéré par les Turcs comme décidément hostile, de sorte que la plus grande alarme règne dans les conseils de la Porte, et que de nouveaux préparatifs militaires ont été ordonnés. L'amiral Roussin avait pourtant assuré le sultan qu'Ibrahim n'arrêterait dès que la convention dernièrement signée avec lui serait connue du chef égyptien.

FRANCE.

PARIS, 30 mars.

Le *Messager* parle de la probabilité d'un changement de ministère qui serait composé comme suit : M. Dupin, ministre de la justice et président du conseil ; le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères ; le comte Molé ministre de l'intérieur et des travaux publics ; Guillemino, ministre de la guerre ; Humann, ministre des finances ; Etienne, de l'instruction publique ; Duperré, de la marine ; Appert, préfet de police ; Testa, préfet de la Seine. Cette liste est aussi en circulation, dit-on, par les adhérents de ce qu'on appelle le troisième parti.

L'*Indicateur* de Bordeaux du 27 mars, annonce que la santé de la duchesse de Berry s'améliore depuis quelques jours, tandis que le *Journal de la Gironde*, papier légitimiste, prétend que les nouvelles de Blaye sont de plus en plus alarmantes et que la duchesse est mourante. "Nos craintes, dit-il, à l'égard de la santé de Madame ne sont pas dissipées ; il paraît que l'irritation de poitrine de l'auguste princesse ne fait qu'augmenter. On ne peut espérer d'amélioration tant que son altesse royale respire un air vif et âigu qui la tue. La détention de Madame est non-seulement illégale, mais encore homicide, selon l'expression de M. Hennequin. Le docteur Gintrac, qui est allé hier à Blaye, était de retour à Bordeaux hier soir. Son rapport n'est nullement de nature à dissiper les craintes que nous avons exprimées."

Le *Messager des Chambres* parle du bruit qui s'est répandu que le comte Pozzo di Borgo voyait d'un si mauvais œil l'attitude prise par le ministère français qu'il ne parlait d'en rien moins que de quitter Paris. On n'a pu le retenir qu'avec beaucoup de peine, et il attend des instructions de St.-Pétersbourg.

Le *Journal du Commerce* dit que Méhémet-Ali réclame seulement la possession de la Syrie comme un pachalic sous l'autorité de la Porte dont il se reconnaît tributaire, et qu'il exige que l'Egypte soit déclarée gouvernement héréditaire dans sa famille. On ajoute que la Russie s'oppose à l'indépendance de l'Egypte qui est soutenue par la France et l'Angleterre.

D'après des lettres des 25 et 26 mars d'Alexandrie, on attendait impatiemment la ratification du traité conclu entre Halil Pacha et Méhemet-Ali. D'autres au contraire prétendent que le vice-roi d'Egypte, n'est pas sincèrement disposé à la paix.

Des nouvelles de Constantinople du 25 février, nous apprennent qu'Ibrahim pacha en s'emparant de Smyrne fit prisonnier le gouverneur turc de la ville et saisit toutes les marchandises turques qui étaient à bord des bâtimens dans le port. Il serait difficile de concilier cet acte avec les dispositions soi disant pacifiques de Méhemet-Ali. Il paraît évident qu'Ibrahim pacha a dû être instruit de la volonté de son père, dès le 14 février, cependant il ordonna les mouvements ultérieurs de son armée. Le seul moyen de justifier cette conduite, serait de supposer qu'elle avait pour but de faciliter le retour de son armée en Egypte par mer, pour éviter une marche périlleuse par terre. Les affaires de l'est sont encore couvertes d'un voile mystérieux que le temps seul dévoulera.

PARIS, 24 mars.

Ainsi que nous l'avions craint, la nomination insolite de M. le comte Sébastiani a excité des réclamations de toutes parts.

Les journaux des deux oppositions, extrêmes ne ménagent pas l'ordonnance d'hier, et les feuilles du tiers-parti ne se montrent pas moins sévères. Il doit y avoir nécessairement faute, puisque l'opinion publique se manifeste d'une façon aussi unanime, et nous persistons à croire que cette unanimité provient surtout de l'illégalité dont l'ordonnance d'hier est évidemment entachée.

Le *Moniteur* de ce matin garde le plus profond silence et ne confirme pas les bruits qu'on avait répandus, que le nouveau ministre serait chargé de recomposer le cabinet.

(*Corres. d'un jour. ministériel.*)

BELGIQUE.

BRUXELLES, 24 mars.

Pour la première fois, depuis la mort du brave et digne général Belliard, l'ambassadeur français a pris hier les intérêts de la France. En effet, à la suite des explications données par M. Goblet à la chambre des représentans, M. de Latour-Maubourg s'est rendu au ministère des affaires étrangères pour lui demander une explication positive sur ce qu'avait dit relativement aux frais des deux expéditions de 1831 et 1832 qui, d'après lui doivent être payés par la France et l'Angleterre. Prenant par M. de Latour-Maubourg, sur l'inconvenance qu'il y aurait à faire croire à la nation belge que la France paierait les frais de l'intervention, M. Goblet n'a eu que répondre, et s'est justifié en prétendant que, dans le feu de son improvisation et vivement attaqué par les orateurs de l'opposition, il avait donné à ses paroles un tout autre sens que celui qu'elles devaient avoir.

Après ces explications données, le ministre et l'ambassadeur se sont trouvés satisfaits, mais s'il fait en croire les bruits qui se sont répandus, il paraît que M. Latour-Maubourg a dit que sa gouvernement n'allait avait à rendre à la Belgique l'indépendance qu'elle s'est acquise en 1830. Il ajoute qu'il ne pourrait pas entrer dans de grands frais que la solution de cette affaire coûtât et coûtera probablement encore.

Le discours de M. Goblet a pareillement motivé des réclamations de la part de sir Robert Adair, et l'on prétend que l'ambassadeur anglais a été jusqu'à réclamer de M. Goblet, de rétablir dans son exacte vérité, les faits qu'il a dénaturés dans la séance d'hier.

A 7 heures du soir, MM. Latour-Maubourg, Adair et Goblet se sont encore entretenus de la même question et ont agité :

On ne connaît encore quelle a été la résolution prise chez le roi, mais on disait tout-à-l'heure au café des *Mille colonnes*, que M. Goblet, peu satisfait de son entrevue avec le roi, avait offert sa démission. Ce fait du reste mérite confirmation.

Un courrier venant de La Haye est arrivé ce matin chez sir Robert Adair. Rien n'a encore transpiré sur son contenu. Ces dépêches doivent être d'une assez grande importance, puisque, après avoir eu un assez long entretien avec M. de Latour-Maubourg, sir Adair a expédié le même courrier pour Londres.

AUTRICHE.

[illegible] sentiment à un [illegible] une communication régulière entre Naples de Romanie et cette ville ou trouvera sans plus établie. Le cul-de-sac de Capo d'Istrias. Presque toutes les places fortes sont occupées par les troupes autrichiennes. L'armée d'occupation française est campée dans les plaines d'Argos, d'où elle doit se porter sous peu à Athènes et Négrepont.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 22 mars.

Des lettres de Smyrne, en date du 18 février, arrivées aujourd'hui par estafette à une de nos maisons, portent sous de bonnes, portent :

"A l'instant même, notre ville est occupée par les troupes ; une parfaite tranquillité continue à régner ; la ville a été rendue à un officier et six hommes de l'armée d'Ibrahim, ce qui prouve combien le pouvoir du sultan s'est affaibli." (*J. de Francfort.*)

ETATS-UNIS MEXICAINS.

CONGRES DE L'UNION.—CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

MM. Escudero, Rhorell et Rivapalacio présentent le projet de loi suivant :

1o. Tout citoyen ou habitant de la république mexicaine a le droit d'imprimer ses idées sur la politique et la religion, sans s'assujettir à aucune censure préalable, et sans encourir aucune responsabilité, quelles que soient ses productions.

2o. Sont exceptées seulement les publications imprimées qui attaquent la conduite et la vie privée. Les personnes qui en sont responsables sont jugées, sans exception aucune, par les juges ordinaires et conformément au droit commun.

3o. L'imprimeur qui refuse de publier la réponse de l'offensé, est passible de la même peine que l'auteur de l'offense.

4o. Tous les imprimés doivent porter au bas le nom de l'imprimerie d'où ils sortent, sous peine de mille piastres d'amende pour les imprimeurs, et d'un mois de travaux publics pour ceux qui vendent ou distribuent des imprimés auxquels manquent cette désignation.

5o. Toutes les lois qui existaient jusqu'à ce jour sur la liberté de la presse sont abolies.

VERA-CRUZ, 12 avril.

M. Pezado a soumis à la législature un projet de loi qui a été la une première fois, et dont voici le premier article :

"Les établissemens, corporations ou ordres particuliers ecclésiastiques ou laïques, de quelque ordre et de quelque dénomination qu'ils soient, ne pourront acquérir dans un état aucune biens, hypothèque ou hypothèque ni par testament, ni par donation, ni par achat, ni par prescription, ni par adjudication, ni à aucun autre titre onéreux ou lucratif."

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPRESS.

Goël. Louisiana, Dorne, Sete la Marina, BP Thompson, capitaine.
Goël. Signal, Culver, Mobile, [illegible]

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, ayant remorqué en mer le brick Swan, les bricks Eagle, Sophia et Louisiana, amarrés dans le port les goël. Wild Cat, Matamoras, Jacob et Wm. A. Tyson. Parti de la barre dimanche matin ; il n'avait rien de nouveau en dehors ni en dedans.
Goël. W. A. Tyson, Palomo, Brasos de St. Yago.
Goël. Wild Cat, Martin, de Tampico.
Goël. Matamoras, Moore, de [illegible].

AVIS.—MM. les Négocians et les amis de M. JACQUES LAFITTE sont invités à déposer leur don patriotique, en faveur de cet illustre citoyen, chez
21 mai J. MAGER.

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1833.
TRAITES sur New-York, Philadelphie, Baton-Rouge et Natchitoches, en vente.
21 mai H. LAVERGNE, caissier.

DOMESTIQUE.
ON demande à louer un nègre ou un mulâtre, bien au fait du service et d'une tenue propre et décente. On préférerait un mulâtre, s'adresser à
Mr. GRANET, rue Royale,
21 mai au coin de la rue St. Philippe.

LOTERIE DU CANAL DE L'UNION.
Classe No. 12, tirée le 8 mai 1833.
LOTERIE DE 66 NUMEROS—10 NUMEROS TIRES.

PROSPECTUS

1 LOT DE	$20,000	est	$20,000
1 "	5000	"	5000
1 "	2000	"	2000
1 "	1500	"	1500
1 "	1372	"	1372
5 "	1000	"	5000
11 "	500	"	5500
10 "	300	"	3000
10 "	00	"	2000
24 "	150	"	2500
96 "	100	"	9600
56 "	50	"	2800
56 "	40	"	2240
56 "	30	"	1680
56 "	25	"	1400
112 "	20	"	2240
2184 "	12	"	26208
15400 "	6	"	92400
18010 Lots.		Montant à	$163,040
27720 Blancs.			

BILLETS—5 PIASTRES.
YATES & M'INTYRE, directeurs.
21 mai S. J. SYLVESTER, Mobile, Ala.

COSMORAMA.
Rue Royale, près de la pharmacie de M. Forstermann.
TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.
Exposé pour la dernière fois.—Paris, Londres, St. Pétersbourg, l'incendie de Moscou en 1812, la colonne de la place Vendôme à Paris, une grande éruption du mont Vésuve, un régiment de chasseurs passant la revue sur les Esplanades de Carrassonne, la place du Carrousel et le château de Tuileries à Paris, Marseille, Montauban, le Hâvre de Grâce et Toulouse.
Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir, l'entrée 4 escalins. 20 mai—1m

SPECTACLE DE SOUFFLAGE DE VERRE,
rue de Chartres No. 98.
M. FINN présente ses remerciemens aux habitans de la Nouvelle-Orléans pour la bienveillance dont ils ont bien vouloir l'honorer et il a l'honneur de les prévenir que son spectacle de soufflage de verre fermera dans le courant de ce mois. M. Finn désire rappeler au public que c'est peut-être la dernière occasion d'admirer cet art curieux et intéressant. Les différentes productions sont en vente et sont très propres à offrir comme présens à des parents ou amis.
Entrée 50 cts.—Enfants moitié prix ; ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 2 mai

AVIS.—Le comité nommé par les négocians et autres, de la Nouvelle-Orléans, si notaires d'un mémoire adressé au Président des Etats-Unis, pour se plaindre de la conduite officielle de Mr. Gordon, collecteur du port de la Nouvelle-Orléans s'occupe maintenant, conformément à la demande du Secrétaire de la Trésorerie, contenue dans la lettre suivante, de spécifier les faits sur lesquels ils s'appuient pour soutenir les assertions portées par eux dans le dit mémoire.
Le comité prie les personnes disposées à faire quelque communication à ce sujet de les adresser à Wm. L. Robeson, président du dit comité, ou à
W. A. GASQUET, *secrétaire.*

Département de la Trésorerie,
6 avril 1833.

Messieurs,—Le président ayant lu le mémoire que vous lui avez adressé relativement à la conduite officielle du collecteur de la Nouvelle-Orléans, m'a chargé de vous informer qu'il vous prie de former une opinion à ce sujet et croit convenable que les actes dont vous vous plaignez soient signalés et que le collecteur ait l'occasion de présenter sa défense.
Vous êtes donc priés de spécifier les actes de tyrannie et de persécution d'insult et autre conduite inconvenante que vous avez reçu à avoir été commis par lui, envers qui et à quelle époque ils furent commis, les noms des personnes qui ont une connaissance personnelle de ces actes, toutes chose, pour le comprendre bien, nécessaire pour que le collecteur sit les moyens nécessaires de se défendre.
Une copie de ceux communicat on et de cette lettre sera au-dessus à un commissaire au collecteur, et on propose que les allégations soient faites, ainsi qu'il se recommande ci-dessus, sont envoyées au département, on en envoie aussi une copie au collecteur.
Je suis, respectueusement, votre obéissant serviteur,
(Signé) LEWIS McLANE,
Secrétaire de la Trésorerie.
MM. W. L. Robeson & Co. et autres, Nlle.-Orléans. 20 mai—4

AUX PERES DE FAMILLE.
Un instituteur récemment arrivé de France, qui a professé à Paris pendant 17 ans, désirerait trouver un habitant qui lui confiât l'éducation de ses enfans. Il enseigne le français, le latin, le grec, l'anglais et l'allemand ; quant à ces deux dernières langues, il manque d'habitude pour pouvoir les parler ; il donne aussi quelques leçons de dessin, en échange, il réunit les connaissances qui peuvent contribuer à orner l'esprit et le cœur d'un jeune élève, s'adresser pour plus amples renseignements, à MM. T. Mossy et A. Z. Cordelier. 6 mai—7,3pa.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 26 avril 1833.
Les actionnaires de cette institution sont prévenus que le dernier paiement de vingt piastres par action devra être effectué le 1er. juin prochain, en les dix jours suivans ; et que d'après la seconde section de la charte, les actionnaires qui manqueront d'accomplir ceux des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.
H. LAVERGNE, caissier.

POUR LE HAVRE.
Le navire [illegible] Dumas, [illegible] à chaque instant [illegible] Fort, en [illegible] nécessairement, pour le reste de cette destination. Pour [illegible] ou fret ou passage, s'adresser à
21 mai V. ROUMAGE.

POUR BORDEAUX.
Le navire français LA JEUNE GABRIELLE, capitaine Dumas, partira sous peu, pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
21 mai J. MAGER.

Le navire français [illegible] CAMPICO, capitaine J. P. [illegible] BROUSSIERS, capitaine à présente un chargement pour [illegible] s'adresser à bord, ou à
21 mai BENJ. BOOTH & CO.

Le navire [illegible] YORK, capitaine Woodsonsfort, capitaine Woodsonsfort, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
21 mai LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON.
Le beau navire neuf HERACLIDE, capt. Cook, partira dimanche 26 courant. Pour fret ou passage, 1000 balles de coton, ou pass. s'adresser à
21 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.
Le navire neuf VICTORIA, partira vers le [illegible] du mois prochain, et peut recevoir quelques passagers. S'adresser à bord, ou à
21 mai LINCOLN & GREEN.

Le capitaine [illegible] du navire français LA JEUNE GABRIELLE, ne pouvant les [illegible] pourra ne contracter les gens de l'équipage du dit navire pendant son séjour en ce port. 1 mai

M. AUGUSTE BELLOUGUET, avantageusement connu en cette ville, pouvant disposer de quelques heures dans la journée, s'offre à donner à domicile des leçons de MUSIQUE *vocale et de* PIANO. S'adresser rue Orléans, No. 12. 20 mai—8

100 barriques SUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vicomtesse, et à vendre par
20 mai GRAY, DURRIVER & Co. 35 Rue Royale.

A VENDRE.—200 pièces Toile d'emballage de Kentucky et 40 coupons coutil, [illegible]
DUBERTRAND et [illegible], rue St. Louis, No. 126.
20 mai

AVIS.—La société verbale qui existe entre [illegible] Henry et Jean Louis Jouan [illegible] d'un commun accord à partir de ce jour. F. Henry continuera ses affaires.
20 mai—3 F. HENRY, J. LOUIS JOUAN.

A VENDRE.
Le soussigné offre à l'amiable d'ici au dernier jour du mois, les terrains ci-après désignés, de grande vaste, comme suit :
Un terrain situé rue Planché, ayant 40 pieds de face sur 140 de profondeur, sur lequel est bâtie une maison composée de 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, ayant cuisine dans la cour, &c.
Un Terrain contigu au premier, de 40 pieds de face à la rue Planché sur 140 de profondeur, sur lequel est construite une maison composée de 2 appartemens, 2 cabinets et une galerie.
Quatre terrains contigus aux précédents, ayant 40 pieds de face à la rue Planché, sur 140 pieds mesure française de profondeur. Ces terrains faisant partie de ceux de la propriété Planché, et ils sont désignés par les Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, d'après le plan déposé chez M. O. de Armas, notaire public.
Ces propriétés seront vendues à 6 et 12 mois de terme, payables en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
20 mai—6 F. ROUQUETTE.

BELLES PROPRIETES A VENDRE.
Le soussigné désirant donner tout son temps à la place qu'il occupe, recevra des propositions pour les propriétés ci-après décrites, et s'il n'en a pas disposé au 31 de ce mois, elles seront vendues à l'encan le jour après, à des conditions avantageuses qui seront connues d'avance.
Les plans sont exposés à la Bourse accompagnés d'un plan figuratif des environs pour mieux en faire connaître la situation. La majeure partie se trouve située à [illegible] d'établissements qui continueront à en augmenter journellement la valeur, et dans un quart et demi d'importance commerciale se développe naturellement de plus en plus ; en sorte qu'elles offrent une perspective d'un bon placement de capitaux.
Elles consistent, PLAN A.
Trois TERRAINS situés rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe, immédiatement au-dessous de la propriété de M. Jos. Pilié, vendeur de la ville.
PLAN B.
Deux TERRAINS, dans le premier îlot du faubourg Marigny, faisant face au Chemin à Coulisses et ayant une issue à la rue Victoire par un passage de 12 pieds commun à divers lots.
PLAN C.
Huit TERRAINS faisant partie de l'îlet borné par la Levée, les rues du Port, de la Victoire et St. Ferdinand.
Une MAISON & MAGASIN à 3 étages, formant l'encoignure de la Levée et de la rue du Port, avec un entrepôt sur la rue du Port, [illegible] cuisine et chambres à domestiques au-dessus.
Un MAGASIN à 3 étages, face à la Levée, formant la [illegible] de la [illegible] précédente.
[illegible] sont bâtis sur des terrains de 22 [illegible] de profondeur et ont droit à une [illegible] passage de 10 à 12 pieds.
[illegible] de la rue de la Victoire entre les [illegible] St. Ferdinand.
PLAN D.
Deux LOTS DE TERRE dans le faubourg De Lesseps, ayant 56 pieds de face à la Levée, sur 300 pieds de profondeur.
L'autre 70 pieds face et 296 à 299 pieds de profondeur.
PLAN E.
Un îlet situé au faubourg Washington, borné par les rues de France, Amour, Lesseps et la Promenade des Bons Enfans.
PLAN F.
Trois TERRAINS contigus, faubourg Franklin, dont l'un forme l'encoignure des rues Solidelle et des Champs Elysées.
Le soussigné disposera aussi à l'amiable de quelques unes des actions qu'il possède dans les Compagnies d'Assurances des Négocians, du Chemin-à-Coulisses du Lac Pontchartrain, de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée et des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
20 mai—6,3ps CHS. LESSEPS.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
19 mai P. J. TRICOU.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1833.
ON recevra ce mois ci les propositions des soumissionnaires, pour enfoncer des pieux sous le wharf. Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la compagnie, entre 4 et 6 heures du soir de l'après-midi.
18 mai WM. HUDSON, secrétaire.

Le soussigné étant sur son départ pour New-York offre à vendre à l'amiable, un SODA WATER complet comme il n'en est pas encore venu ici, qui consiste en une pa[illegible] la [illegible] avec 2 roues en fer et deux [illegible] de la première qualité, 6 robinets, [illegible] avec leurs baquets, 4 tubes en [illegible] couvert en acajou, 1 [illegible] de marbre moulu, 1 [illegible] Ces articles sont exposés [illegible] Joseph et celle des Magasins [illegible] pas vendu à l'amiable d'ici au [illegible] publique le 25, à l'encan, [illegible] gnure des rues de Chartres et [illegible]
18 mai—3*

[illegible] de Lyon, propres aux mé[illegible] qu'on la [illegible] à bon marché. Aussi, une [illegible] VERITT, [illegible] Louis, No 10
18 mai

LES personnes ayant des [illegible] de feu Martin Fierdebraz [illegible] sion [illegible] se faire connaître, et de présenter leurs [illegible] actives, et les titres par lesquels elles [illegible] toutes personnes devant à la dite succession [illegible] matière que ce soit, d'en payer le montant [illegible] nés, si elles veulent éviter tous frais.
J. B. RYON, [illegible]
JOHN CULBER[illegible], avocat.
16 mai—10 rue [illegible] No. 88.

AVIS.—MM. les membres composant le Cercle du Commerce, sont invités à se rendre [illegible] 18 du courant, à 8 heures du soir, au [illegible] Creek, pour l'adoption des réglemens de cet établissement.
16 mai Z. A. BORDEN, secrétaire.

$25 DE RECOMPENSE.
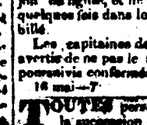
STL est pris en ville, et en outre tous les frais raisonnables, s'il est pris hors de la ville, pour quiconque arrêtera le mulâtre nommé WISLEY, âgé d'environ 22 ans, taille d'environ 5 pieds 7 à 8 pouces, mesure anglaise, joli de figure, et ne parlant qu'anglais ; est soulagé à servir quelques fois dans les hôtels, et est toujours bien habillé.
Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi. A. RIVERAU,
16 mai—7 Hôtel de la Marine.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Frank Baldwin sont priées de les présenter, et ceux qui lui doivent sont aussi priés de solder leur compte. ELIZA BALDWIN, [illegible]
14 mai—10 T. H. MADOX, auctioneer.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
16 mai I. OGDEN & CO.

SEL DES ILES TURQUES en vente—La cargaison entière du brick Général Grant, [illegible] à bon bénéfice. S'adresser à
EICHOLTZ & GRANT,
19 mai rue de la Levée, No. 95.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

AUJOURD'HUI mardi, 21 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, au débarquement du navire la Jeune Gabrielle, venant de Bordeaux, 16 barriques vin de Bordeaux. 21 mai

VENTE DE PIANOS & HARPES A L'ENCAN
PAR TRICOU & CANONGE.

LE 23 du courant, seront vendus sans réserve au magasin de musique des soussignés, rue de Chartres, No. 112.
6 pianos neufs, dont 4 de manufacture anglaise et 2 de française, garantis pour un an.
2 harpes à double mouvement, d'Erard, et 4 de Pleyel & Co., de Paris, également neufs et garantis.
5 pianos de secon